

## **Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 19 FEVRIER 2015 à 18 heures 30**

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Martine LAUBEPIN, Sabine DESGRANGES, Jean-Marc CHARPENEL, Alain GOUJON, Jean-Pierre PASCALIN, Robert CHEVALIER, Carole CHEYRON, David VERDU.

Excusés : Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD.

### **1 - Point sur les travaux :**

➤ Début des travaux local technique / Garage Municipal :

Les travaux commenceront dès que la terre présente sur le terrain sera enlevée par la SARL ALBATE, société qui a travaillé pour habitat Dauphinois.

➤ Dépôt de permis de construire rénovation école :

Le permis de construire a été déposé le 11 février 2015, le délai d'instruction est de 3 mois maximum. Le maître d'œuvre va mettre à profit cette période afin de préparer toutes les pièces pour lancer l'appel d'offres.

➤ Programme voirie :

Plusieurs réunions ont eu lieu avec le bureau d'étude NALDEO, des chemins ont été identifiés comme prioritaires.

Le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités de consultation :

Précédemment, nous avons émis le souhait que les travaux soient réalisés grâce à un marché à bon de commande sur 3 ans.

Lors de la réunion de démarrage de l'étude, M. le Maire a fait part de son souhait d'associer d'autres communes à ce marché.

Si la commune s'engage dans une procédure de marché à bon de commande en 2015, il semble compliquer de rajouter d'autres communes à partir de l'année N-1.

Aussi, une alternative peut être proposée : une consultation sur la base de travaux découpés en plusieurs tranches (1 tranche ferme et 4 tranches conditionnelles), la commune s'engageant sur la réalisation de la tranche ferme cette année.

Si les discussions pour la mise en place d'un marché à bon de commande commun aboutissent, les tranches conditionnelles ne seront pas réalisées et une nouvelle consultation d'entreprise pourrait être réalisée en 2016.

Le Conseil Municipal décide de rester sur la procédure du bon de commande.

### **2 - Chapelle St Pierre :**

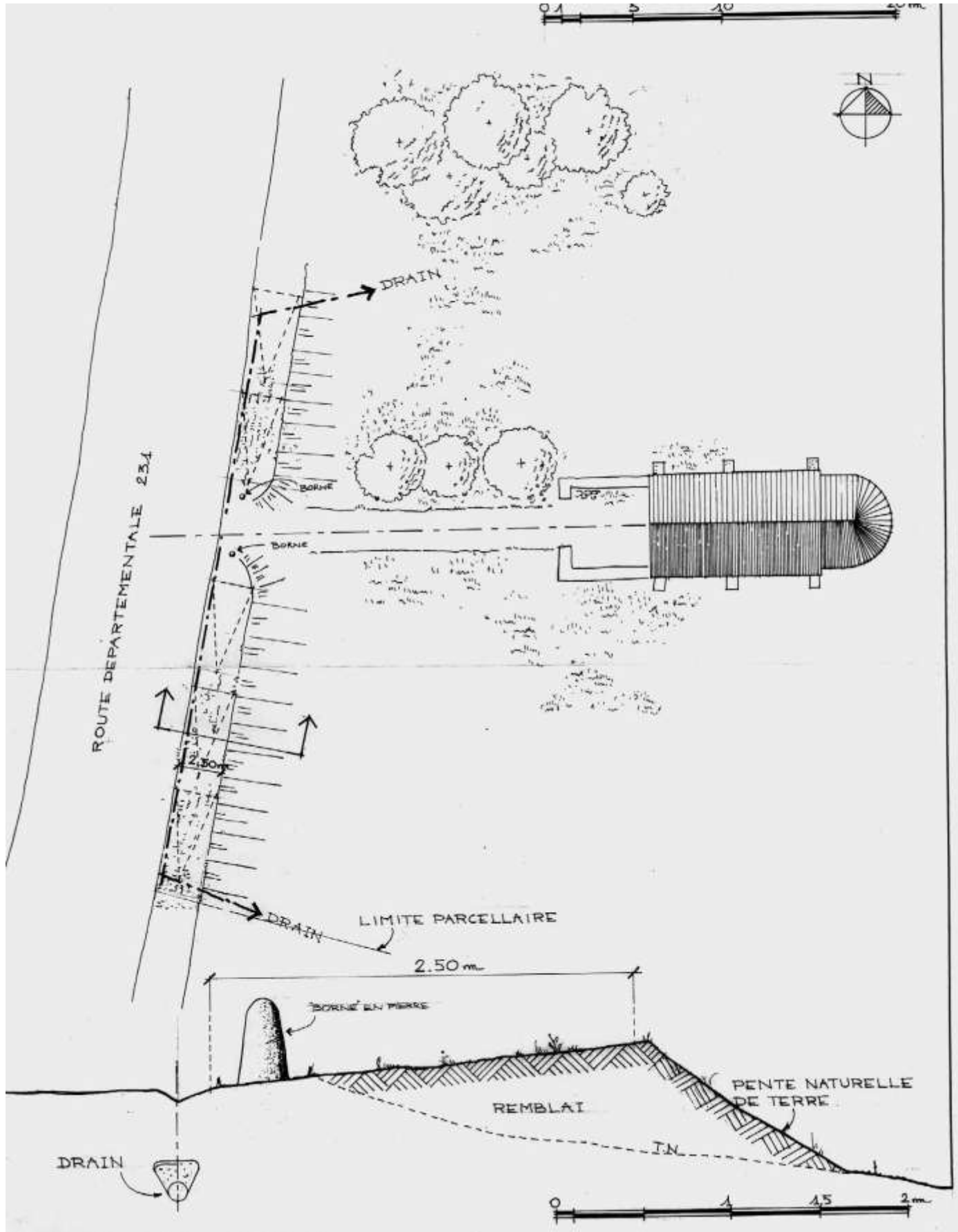
➤ Décision Cour de Cassation :

La cour de cassation lors de son audience du 20 janvier 2015 a rejeté le pourvoi formé par M. et Mme Claude Magnet et les consorts LONG. La procédure judiciaire est désormais terminée la Commune est définitivement propriétaire des terrains autour de la Chapelle St Pierre.



➤ Aménagement terrain chapelle St Pierre :

Lors de la restauration de la Chapelle en 2012, M. NAVIGLIO, architecte en chef des monuments historiques avait fait une proposition d'aménagement afin de réaliser des places de stationnement à proximité de la Chapelle. La proposition se voulait sobre afin de ne pas dénaturer le côté champêtre du site, il faut également tenir compte que les parcelles sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, l'aménagement est donc soumis à l'avis de la DRAC et de l'ABF.



- Adhésion fédération des sites clunisiens

La Chapelle était depuis le Xème siècle possession de l'abbaye de Cluny et dépendait du prieur de St Saturnin du Port (Pont St Esprit).

M. le maire propose que la Commune adhère à la fédération des sites Clunisiens afin de bénéficier de ce réseau.

Accord du Conseil Municipal

### 3 - Agenda municipal :

- Traversée du lez
- Balade de l'amitié : la date du 26 avril est sélectionnée
- Cérémonie du 8 mai

### 4 - Rencontre avec le directeur du centre technique départemental : chemin piétonnier, traversée de Margerie :

Nous avons rencontré M. Julien BROSSARD (nouveau directeur du centre technique départemental de Pierrelatte), accompagné de Mickael THERAUBE. Un point à été fait sur les différents projets sur les routes départementales, notamment les sections en agglomération :

- Amélioration de l'arrêt de bus de Margerie, si le premier objectif de sécuriser la montée et la descente du bus a été atteint, il n'en est pas de même pour le 2<sup>ème</sup> objectif qui était de réduire la vitesse des automobilistes sur la traversée du hameau.
- Suite à la construction du lotissement un chemin piétonnier est nécessaire afin d'assurer une liaison sécurisée entre notamment l'école et le lotissement. Un trottoir devra être aménagé probablement sur l'actuel fossé à droite de la route (en sortant de Colonzelle)

Pour réaliser ces projets, la commune devra faire appel à un cabinet d'études pour ensuite soumettre les plans et le chiffrage au Conseil Général afin d'avoir une validation technique et un soutien financier.

### 5 - Repas des Colonzellois : Le repas des Colonzellois est prévu le 6 septembre 2015, une participation financière sera demandée (10€ par personne)

### 6 - Questions diverses :

- **Installation benne à carton à Margerie**
- **Instruction des autorisations d'urbanisme**
- **Opération collecte d'amiante 7 mars 2015 à Montélimar**
- **Demandes de subventions :**
  - Cité technique des Catalins (championnat de France des élèves routiers)
  - FCPE collège Suze la Rousse
  - Collège Suze la Rousse (voyages scolaires)
  - MFR de Richerenches
  - NACR 26 (ancien combattant)

Le Conseil municipal refuse d'accorder ces subventions.

- **Renouvellement contrat (CUI-CAE) Agathe BILLET :** Le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'Agathe BILLET pour une durée de 6 mois.

- **Bail commercial Virginie Berthon**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Virginie BERTHON souhaite louer un bureau dans les locaux médico-sociaux.

Le Conseil Municipal décide :

- de donner bail professionnel à Madame Virginie BERTHON, pour une période de 6 ans à compter du 1er mars 2015.
- de fixer à 208,85 € le montant du loyer mensuel qui sera versé dans la caisse du Receveur Municipal ;
- d'autoriser le Maire à signer avec Madame Virginie BERTHON le bail professionnel définissant les conditions de location du local sus-désigné.